

Service social



Politique et intervention

René Auclair

Volume 46, Number 1, 1997

Politique et intervention

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/706746ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/706746ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Auclair, R. (1997). Politique et intervention. *Service social*, 46(1), 3–5.
<https://doi.org/10.7202/706746ar>

Tous droits réservés © Service social, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

AVANT-PROPOS

Politique et intervention

Par politique sociale, on entendra ici l'ensemble des mesures prises au niveau d'une nation en vue d'améliorer, ou de changer, les conditions de vie matérielle et culturelle du grand nombre conformément à une prise de conscience progressive de droits sociaux et compte tenu des possibilités économiques et politiques d'un pays à un moment donné.
(Patrick de Laubier*)

La politique sociale couvre un domaine qui se situe entre l'économique, axé sur la production des richesses, et le politique, qui vise à la conservation ou au renforcement du pouvoir de l'État. Elle dépend de l'un et de l'autre en ce sens que le premier lui fournit les ressources indispensables et que le second lui offre son intervention parfois spontanée, mais le plus souvent obtenue par l'intermédiaire de groupes organisés.

La spécificité de la politique sociale ne tient pas seulement au fait que son domaine se situe entre l'économique et le politique, mais aussi à sa finalité que l'on peut résumer par l'idée de justice sociale. Les applications de cette justice sociale sont, et seront toujours, en voie de développement, parce que ses principes essentiels ou plutôt ses objectifs derniers se ramènent à une prise en considération effective de la dignité de la personne qui est à la fois membre d'un groupe, membre subordonné à ce groupe et univers libre dont la destinée spirituelle est sans limites.

* Extrait de Patrick de LAUBIER, *La Politique sociale dans les sociétés industrielles, 1800 à nos jours*, Paris, Éd. Economica, 1984, p. 7.

Le terme « intervention sociale » est utilisé par ailleurs dans des acceptions extrêmement différentes, centrées autour de deux conceptions fondamentales :

- dans un sens large, l'adjectif social vise tout ce qui concerne la société. Pour éviter toute confusion certains utilisent le terme « sociétal »;
- dans une conception plus étroite, la notion d'« intervention sociale » réfère :
 - soit à une fonction de médiation (intermédiaires entre les institutions sociales et les usagers pour favoriser l'exercice de leurs droits);
 - soit à une fonction d'individualisation pour un meilleur exercice de certaines activités (médecine, éducation, travail social).

L'objectif de ces deux types d'action est le même, mais les moyens sont distincts. Ils ne doivent pas, pour autant, s'ignorer réciproquement.

Actuellement, un effort de regroupement est tenté qui vise à resituer l'ensemble des politiques sociales dans un projet social commun et à établir, entre les différentes politiques sociales, un minimum de cohérence et de liaisons. En témoigne l'analyse de la politique relative aux aînés, fondée à la fois sur le développement des services, tels que le soutien à domicile, et sur la mise en œuvre des transferts sociaux, comme les prestations de la vieillesse.

Finalement, dans sa conception large, l'action sociale poursuit un objectif qui est le développement de l'autonomie personnelle, l'enrichissement individuel et l'harmonisation des relations sociales. Son objectif peut être atteint par la mise en œuvre de deux séries de moyens :

- les uns visent à la création de services sociaux que le marché n'assure pas, compte tenu de leur absence de rentabilité;
- les autres concernent le développement de prestations sociales fondées sur des transferts sociaux destinés à compenser les injustices sociales ou à assurer une solidarité entre les victimes des risques sociaux et ceux qui ont pu y échapper.

Dans le présent numéro Pierre-Gerlier Forest pose d'emblée le problème des *Politiques sociales et de l'équité*. Dany Dumont aborde par la suite un problème majeur d'intervention, soit *L'intervention paradoxale et le changement : De l'utilisation à la disparition de la « résistance » du système-client*. Gisèle Vachon, Chantal Leclerc et Yvan Comeau traitent de *L'empowerment d'un groupe de personnes ayant une déficience visuelle et visant la création d'une entreprise collective*. Chantal Leclerc et Patricia Paquet nous rappellent pour leur part *Les effets des interventions auprès des personnes silencieuses dans les groupes*.

Jacques Caillouette nous propose quant à lui un outil d'analyse, *L'identité communautaire : une perspective théorique*. Andrée Sévigny et Yves Hurtubise nous informent ensuite de *L'évolution des services de santé et des services sociaux : la réaction des groupes d'aînés québécois*, qu'ils ont analysée. Et, finalement, sous le titre de *La solidarité horizontale chez les personnes âgées*, Marc-André Delisle nous présente des assises théoriques et empiriques pour l'intervention.